

Compte-rendu du CHSCT du 23 juin 2021 spécial « direction d'école » / part 2

Les comptes-rendus FO sont tous accessibles à cette adresse : <https://snudifo-53.fr/chsct/>

Une parodie de dialogue !

Membres de l'administration présents : Denis Waleckx (IA-DASEN), Marc Vauléon (secrétaire général)
Invités : M. Drault (IEN adjoint au DASEN), Mme Bellanger (Chef de division GRH), Mme Cailleaux (IEN), Sandrine Hubert (CPC), Emeline Segretain (assistante GRH), Yann Peschard (conseiller technique)
La délégation FNEC-FP-FO : Stève Gaudin (SNUDI-FO), Frédéric Gayssot (SNUDI-FO) et Sébastien Touzé invité en qualité d'expert

Ce CHSCT-D s'est réuni en présentiel au lycée Ambroise Paré et faisait suite à la [première réunion en classe virtuelle](#) et dont les conditions désastreuses n'avaient pas permis la tenue de la réunion.

Pour rappel :
[La déclaration FO](#)
[Le compte-rendu du CHSCT direction \(partie 1\)](#)
[Pourquoi ce CHSCT ?](#)

Le DASEN a refusé de prendre en considération les remontées de plus d'1/4 des directeurs et directrices du département via l'enquête CHSCT menée par les représentants FO. Il a prétexté que la secrétaire du CHSCT (FSU) avait demandé l'inscription de « *certain points* » à l'ordre du jour, **soit 4 points**. Nous avons déjà justifié pourquoi FO ne souhaitait pas participer à cette coalition UNSA-FSU. ([lire dans notre précédent compte-rendu](#))

Avec deux directeurs d'école dans sa délégation, FO a pu largement porter les demandes des collègues.

FO a rappelé avoir transmis ses demandes à l'issue de la réunion du 20 mai, à savoir :

- **GDDE**
 - **décharge totale d'APC pour tous les directeurs du département**
 - inclusion scolaire et réunions
 - élections des parents d'élèves
- **organisation des décharges pour les écoles 1, 2 et 3 classes dès le début d'année scolaire**
 - **gestion des absences non-remplacées sur journée de décharge**
 - gestion de la crise sanitaire
- **amélioration des outils à disposition (en particulier l'interface ETNA)**
- **problème des différents rythmes scolaires sur le département et remplacements**
 - absences des AESH
 - **gestion des courriels et messages**
 - TSI et Educonnect

Les représentants FNEC-FP FO ont néanmoins distribué les résultats de cette enquête (que vous trouverez en fin de compte-rendu) à l'ensemble des présents. Enfin le DASEN a lui aussi joué son contre-la-montre, puisque la réunion devait se limiter à 2 heures !

A lire, à partager :
Les résultats de l'enquête CHSCT FO complétée par
1 directeur sur 4 en Mayenne



TSl et Educonnect

La délégation FO a tout d'abord souhaité évoquer le courriel du DASEN relatif à TSl, et a fait part de son étonnement de voir un courriel injonctif à caractère [URGENT] arriver quelques jours après la réunion d'un CHSCT durant lequel la FNEC-FP FO avait condamné cette mise en œuvre qui s'inscrit parfaitement dans la dématérialisation visant à ponctionner le service public de ses agents fonctionnaires.

Extrait de notre intervention du 20 mai en CHSCT : « *La délégation FO s'est insurgée contre ce type de dispositif. Il y a non seulement un écueil à éviter puisque in fine, ce seront bien souvent les directeurs qui expliqueront les démarches aux parents, comme ils le font parfois pour les tests par exemple, mais en plus, de fait, ce type de dématérialisation contribue à la casse de notre Fonction Publique. FO a rappelé que la Fonction Publique devait garantir l'égalité de traitement des usagers, que les agents étaient des hommes et des femmes au service de la population, alors que ces dématérialisations vont accentuer les fractures sociales, et contribuer un peu plus aux suppressions de postes dans les services. Les services de proximité ont déjà été supprimés à peu près partout.* »

La délégation FO a indiqué que dans de nombreux cas, l'outil numérique a amplifié le travail au lieu de le simplifier. C'est d'ailleurs ce que pointe un récent rapport sénatorial de juin 2020. Cet effet a été renforcé par l'absence de formation au numérique d'un certain nombre de directeurs d'école mais également des équipements parfois inadaptés.

En tout état de cause, le DASEN confirme le bien fondé de notre analyse, à savoir que TSl est un dispositif expérimental et totalement facultatif. L'IA reconnaît à demi-mot la maladresse tout en admettant qu'il s'agit d'une demande ministérielle.

[Lire à ce propos notre note aux écoles](#)

[Le courrier au DASEN](#)

IA : « *Il y avait urgence à informer, pas d'injonction et pas de demande de résultat.* »

Educonnect « *va permettre une simplification pour les directeurs* ».

L'IA a indiqué qu'il souhaitait trouver des modalités de communication à construire avec l'ensemble des OS. Il a même proposé de soumettre ces courriels aux écoles à la secrétaire du CHSCT (FSU) avant de l'envoyer !

FO en toute indépendance, ne prendra pas part à cette mascarade. Le DASEN sait pertinemment qu'il surcharge les directeurs et les directrices avec ses demandes totalement facultatives mais dont l'ambiguïté de la formulation a pu semer le doute. La consigne du SNUDI-FO, totalement justifiée est venue clarifier les droits des collègues en la matière.

Pour rappel : TSl, facultatif et expérimental aujourd'hui, a vocation à être généralisé en 2022 !

Multiplication des tâches de direction

La délégation FO a fait remarquer qu'il fallait tendre à une prévention primaire dans le cadre de ce CHSCT et pour les directeurs, à savoir comment prévenir les risques psycho-sociaux : **pour FO le meilleur moyen de prévenir ces risques, c'est de répondre aux revendications des personnels !**

•APC

Demande FO : décharge totale d'APC pour tous les directeurs du département (demande déjà formulée en octobre lors d'une entrevue avec le DASEN)

Comment justifier qu'un directeur 5 classes soit totalement déchargé d'APC alors qu'un directeur de 4 ne l'est qu'à moitié et qu'à moins de 4 classes, il ne le est que pour 6 heures par an ? C'est une demande unanime de tous les directeurs : pas d'APC !

FNEC-FP FO 53, syndicats **FORCE OUVRIERE** de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle

10, rue du Dr. Ferron – BP 1037 – 53010 Laval Cedex

Tel. : 0243534226 – @ : f nec.fp.53@laposte.net

Le directeur académique et l'IEN adjoint expriment l'importance de ce dispositif (APC) puisqu'il s'adresse aux élèves en difficulté. Il dépend d'un cadre national néanmoins, **le DASEN fera remonter la demande de la FNEC-FP FO au Recteur.**

•Amélioration des outils à disposition (en particulier l'interface ETNA)

La délégation FO a formulé cette demande. En effet, avec l'interface ETNA, il y a multiplication des applications (serveurs, portails, logiciels...) et il devient difficile de s'y retrouver. Laurent Draut nous assure qu'un travail est en cours pour l'amélioration de cette interface.

•Aide administrative

FO a fait référence à son enquête départementale, qui met en évidence que 61% des directeurs qui souhaitent une aide administrative correspondent largement aux demandes de directeurs d'écoles de plus de 4 classes.

Pour le DASEN, cela "est évident". Selon lui "fallait-il une enquête de FO pour savoir cela ?"

La délégation lui a répondu que c'était effectivement évident, comme le reste des conclusions de cette enquête, et que si autant de collègues directeurs s'en étaient saisis, c'était aussi parce que leurs responsables administratifs étaient bien sourds à leurs revendications !

FO a rappelé son exigence du rétablissement d'une aide administrative statutaire (hors service civique) et en urgence pour les écoles de 4 classes et plus.

•Décharge de direction

Les représentants FO ont demandé que les décharges de direction des écoles à 1, 2 et 3 classes soient effectives dès la rentrée scolaire avec une programmation sur l'année pour tous, et avec **le même remplaçant**. Mme Bellanger nous indique que c'est envisageable. Cependant, pour qu'elle puisse affecter le même remplaçant tout au long de l'année, elle demande aux collègues directeurs et chargés d'école de lui faire parvenir les dates de leur décharge pour l'année.

Nous invitons donc tous les collègues à se saisir de cette opportunité et à adresser par courriel au service DIPPAG dès qu'ils en ont connaissance, le calendrier de leurs décharges.

Pour toute demande de précisions ou en cas de difficultés, n'hésitez pas à contacter le syndicat.

Enfin, le ministère a confirmé que seulement 600 équivalents Temps Plein (ETP) seraient consacrés à l'amélioration des quotités de décharge : ça veut dire 2400 jours de décharge hebdomadaire à répartir dans toute la France... FO a fait remarquer au DASEN qu'il y avait 44 000 écoles publiques en France, et qu'il s'agissait d'une goutte d'eau... il en faudrait au moins dix fois plus ! Pour la Mayenne cela représente 2,20 ETP (équivalent temps plein), ce qui semble être considérable pour Monsieur Draut !

A nouveau en 2021-2022, des TR non-missionnés sur 1 journée pourront être missionnés sur des décharges supplémentaires pour les directeurs d'école. Leur école d'affectation sera également concernée pour cette prochaine année.

•Gestion des courriels et messages

Rappel : avant l'ère "internet", le fonctionnement de l'école et la tâche du directeur n'était pas si impactée par la gestion de mail et d'enquêtes !

Rapport Brisson-Laborde (juin 2020) "À titre d'exemple, dans le cadre de la préparation de la réunion de concertation avec les syndicats, la direction générale des ressources humaines du ministère s'est rendu compte que les directeurs d'école avaient été destinataires depuis la rentrée scolaire de septembre 2019 - soit en l'espace de quatre /cinq mois - de plus de 100 courriers, allant de l'information sur un projet artistique à des circulaires très importantes."

FNEC-FP FO 53, syndicats **FORCE OUVRIERE** de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle

10, rue du Dr. Ferron – BP 1037 – 53010 Laval Cedex

Tel. : 0243534226 – @ : f nec.fp.53@laposte.net

Extrait de la circulaire du 25 août : “le calendrier annuel des enquêtes nationales est diffusé en début d'année scolaire et comporte des périodes de moratoire : si les enquêtes sont importantes, en ce qu'elles permettent d'adapter les dispositifs nationaux aux réalités des écoles, elles doivent être rationalisées et mieux coordonnées. C'est pourquoi ce calendrier sera fixé, publié et complété par les éventuelles demandes des académies, qui devront également respecter ces périodes de moratoire ;”

Demande de la délégation FO : L'arrêt des enquêtes chronophages et rébarbatives (Adage, actions menées à l'école EAC, enquêtes avec les partenaires, ...etc), l'édition d'un calendrier et d'un planning permettant de sérier et de prioriser les différentes demandes institutionnelles.

Le DASEN entend la demande mais insiste sur la nécessité de compléter les différentes enquêtes, même si celles-ci restent facultatives.

FO lui répond que le problème de l'insistance des demandes, c'est la mise à mal des directeurs, qui bien souvent vont “faire”. La délégation FO a donné un autre exemple : des directeurs qui reçoivent parfois des courriels “importants” le dimanche soir ou en fin de congés : L'organisation se fait à la dernière minute et cela impacte la vie personnelle avec parfois des directeurs qui se réveillent la nuit pour un oubli...

Les exemples donnés par la délégation FO illustrent la multiplication des différentes tâches et les conséquences sur la santé morale et psychique. Les RPS sont très importants et les conséquences sur la vie personnelle parfois désastreuses. En effet, penser à tout, ne rien oublier, respecter les délais se révèle très stressant, parfois à la limite du supportable.

LADE (liste aptitude à la direction d'école)

La délégation FO a demandé à ce que tous les collègues PE soient informés du calendrier, y compris les directeurs et directrices faisant fonction et/ou chargé(e)s d'école.

GDDE

Le volet formation sur temps de classe avec moyen de remplaçants qui accompagnait la création de ce GDDE : 2 jours à partir de la rentrée de septembre : un jour concernera une formation à caractère départemental. Sandrine Hubert qui est la référente départementale, a présenté les différentes propositions de formation.

Il faudra choisir une “formation” parmi les 13 thèmes suivants, dont la plupart s'inscrivent dans les logiques des lois Blanquer et du Grenelle :

- _1 sur l'égalité fille-garçon*
 - _1 sur le “management” de l'équipe*
 - _3 sur l'inclusion scolaire*
 - _3 sur les outils numériques (ONDE, ETNA...)*
 - _1 sur les Parcours Éducatifs et Culturels (PEAC)*
 - _1 sur la sécurité à l'école*
 - _1 sur la protection de l'enfance*
 - _1 pour mieux connaître l'organisation de la D3E (Division des élèves, écoles et établissements)*
 - _1 sur les risques psycho-sociaux (RPS)*
- L'autre journée de formation se déroulera à l'échelle de la circonscription.*

A propos des GDDE, la délégation FO a demandé (seule) l'abandon immédiat du [document d'auto-positionnement](#) qui en est issu, et qui prépare déjà la mise en œuvre des conclusions du Grenelle et du projet de loi Rilhac ! Il s'agit d'un véritable outil de management, usine à gaz qui a pour objectif, l'évaluation des adjoints par les directeurs.

Pour le DASEN et Laurent Draulf, ce document est au contraire un meilleur moyen de « piloter » l'école pour un meilleur « fonctionnement » de l'établissement ! Il servira de base pour des expérimentations en Mayenne. Merci les GDDE !

Jugez par vous-même ! Rappel : FO claque la porte des GDDE

FO vous informe et vous alerte : *Nous avons appris que 2 écoles du département allaient subir cette auto-évaluation à titre expérimental. L'équipe des évaluateurs pour cette expérimentation intègre des IEN et une directrice du département.*

Visite médicale :

La délégation FO a demandé au DASEN de prendre contact avec les 99 directeurs qui avaient saisi le CHSCT en 2020 pour leur proposer une visite médicale sur leur temps de travail. Le DASEN rappelle les moyens limités (inexistants ?) en matière de médecine préventive. Nous invitons néanmoins les directeurs et directrices concerné(e)s à formuler leur demande, et à l'envoyer au syndicat qui transmettra l'ensemble au DASEN.

La durée de la réunion n'a pas permis à la délégation d'aborder tous les points prévus. Néanmoins, FO se félicite qu'elle ait pu se tenir, en particulier grâce à la détermination des militants du SNUDI-FO 53. ([lire à ce propos](#))

Extraits de témoignages (non-exhaustifs) de directrices et directeurs du département à retrouver dans [l'enquête CHSCT FO](#), et qui ont notamment permis de construire nos interventions :

« Epuisement, charge de travail, incohérences de ma hiérarchie, des situations intenables vécues depuis plus d'un an, absence de réponse du ministère depuis le suicide de Christine Renon... A la place le ministre propose des réformes qui vont dans le sens inverse... Nous sommes abandonnés, et le ministre veut faire des directeurs des rouages de la machine administrative, tant au niveau du management que pour l'échelon hiérarchique... »

« La direction est une mission très intéressante et enrichissante. Pour ma part, cela était un choix. La médiation et le dialogue sont des points essentiels. Un rapport de hiérarchie avec les collègues nuirait vraiment à nos relations humaines. Je pense que cela ajouterait de la pression au travail pour les directeurs.

Pression déjà bien présente (on nous dit qu'on a le droit de ne pas être parfait, qu'il faut penser à soi mais il faut quand même répondre favorablement aux différentes sollicitations, être disponibles 24/24h, 7j/7 et même pendant les vacances (surtout depuis la crise Covid : comme si envoyer des mails aux directeurs le dernier dimanche soir des vacances allait respecter notre droit au repos et nous aider !)).

Il faut être organisé, gérer, anticiper ... bref être efficace à 100% sur la durée.

Cela demande un investissement important et des sacrifices...Ce qu'on oublie vite lorsqu'on n'est pas directeur (même en étant bienveillant).

Donc être sur le terrain ou au moins écouter le terrain me semble ESSENTIEL.

Ce qui me pèse c'est de devoir INSISTER lorsqu'on a besoin d'aide ou tout simplement de soutien pour gérer un problème. J'ai eu l'impression, l'année dernière, de devoir argumenter sur le fait qu'on avait atteint les limites ce qui m'a beaucoup questionné. »

« Fatigue, Stress notamment pour appliquer les protocoles, Trop de tâches sans décharge suffisante, Revalorisation des salaires... »

« Je ne sais pas encore si je tiendrai longtemps... Il y a trop de tâches : PPMS, enquêtes chronophages et répétées, gestion de l'école pendant le COVID explosion des heures de travail... »

« Epuisée par la charge supplémentaire des tâches à gérer dans le cadre de la crise sanitaire (les nombreuses mises à jour des FAQ, l'administratif lié aux tests salivaires, les appels téléphoniques lors d'une fermeture de classe ...) , d'être en première ligne face aux parents qui peuvent parfois être agacés et peu compréhensifs... »





Les représentants FO au CHSCT ne sont pas des « spécialistes » : ils mettent en œuvre des exigences s'appuyant avant tout sur les revendications (collectives ou individuelles) des personnels, sur le respect des législations existantes, et sur la responsabilité de notre employeur. C'est en ce sens que nous intervenons en CHSCT et que nous les faisons exister. **Au CHSCT les représentants FNEC-FP FO représentent TOUS les personnels de l'Education Nationale (PE, Certifiés, Agrégés, PLP, AESH, administratifs, infirmières, assistante sociale, médecin scolaire, IEN...)**

Des outils à disposition :

[Utiliser le RSST \(registre santé sécurité au travail\)](#) [Fiche RSST départementale 1er degré](#)

[Fiche RSST départementale collège/lycée](#)

[Fiche RDGI \(registre danger grave et imminent\)](#)

[Droit de retrait](#)

[Flyer RSST](#)

Nous invitons les personnels du département de la Mayenne à venir renforcer les syndicats de la FNEC-FP **FO en se syndiquant pour donner les moyens aux syndicats d'agir quotidiennement pour la défense des droits des personnels.**

Syndiquez-vous !

FNEC-FP **FO** 53 (tous les personnels) : f nec.fp.53@laposte.net –
02.43.53.42.26 (Fabien Orain, secrétaire départemental)

SNUDI-**FO** 53 (PE, PsyEN et AESH du 1er degré) : 06.52.32.30.45
/contact@snudifo-53.fr / www.snudifo-53.fr

SN **FO** LC 53 (Profs, CPE et AESH des Lycées et collèges) : 07.80.43.74.45
snfolc53@laposte.net / <http://www.fo-snfolc.fr/>

SPASEEN **FO** (agents administratifs) : spaseen@fo-fnecfp.fr



FNEC-FP FO 53, syndicats **FORCE OUVRIERE** de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle
10, rue du Dr. Ferron – BP 1037 – 53010 Laval Cedex
Tel. : 0243534226 – @ : f nec.fp.53@laposte.net